

Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 20.06.2005 Version: 3.0
Produit: **KORANTIN® SMK**

(30043909/SDS_GEN_BE/FR)
date d'impression 03.03.2011

63/89/2

1. Identification de la substance/préparation et de la société

KORANTIN® SMK

Utilisation: produit chimique pour l'industrie chimique

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY
Adresse de contact:
BASF Belgium S.A.
Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO
BELGIUM
Téléphone: +32 2 373-2583
Téléfax numéro: +32 2 373-2760
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

ester d'acide phosphorique

Composants dangereux

Acide phosporique, esters mono- et di-C6-10 alkyle
Teneur (W/W): >= 90 % - <= 100 %
Numéro CAS: 68307-94-8
Numéro-CE: 269-616-7
Symbole(s) de danger: C
Phrase(s)-R: 34

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Provoque des brûlures.

4. Premiers secours

Indications générales:
Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:
En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, extincteur à poudre, mousse, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

Risques particuliers:
vapeurs nocives
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols

Protection des mains:
Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux adaptés pour le contact court terme et/ou protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN 374):
caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie selon EN 374, compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex. la température).
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:
La protection corporelle doit être choisie selon le niveau d'activité et d'exposition., tablier résistant aux acides et aux bases, p. ex. en caoutchouc (DIN-EN 467), bottes en caoutchouc, combinaison de protection contre les agents chimiques résistant aux acides (d'après DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: spécifique du produit

Valeur du pH: env. 2
(10 g/l, 20 °C)

Température de solidification: env. -5 °C
(1.013 hPa)

Point d'éclair: > 100 °C (DIN 51758)
Température d'auto-inflammation: > 200 °C (DIN 51794)

Densité: env. 1,06 g/cm3
(20 °C)

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble

Viscosité dynamique: env. 350 mPa.s
(20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
Eviter l'humidité.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: > 2.000 mg/kg

par inhalation/rat: / 8 h(IRT)
Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

Irritation primaire cutanée/lapin: Corrosif. (test BASF)

Irritations primaires des muqueuses/lapin: fortement irritant (test BASF)

12. Informations écologiques

65/89/2

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
Leuciscus idus/CL50 (48 h): 100 - 500 mg/l

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
Pseudomonas putida/CE50 (0,5 h): 140 mg/l
L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

Méthode d'essai:	Ligne directrice 301 F de l'OCDE
Méthode d'analyse:	DBO de la demande d'oxygène théorique
Taux d'élimination:	> 60 % (28 d)
Evaluation:	S'élimine bien par biodégradation.

Demande chimique en oxygène (DCO): 1.675 mg/g

Demande biologique en oxygène (DBO) Période d'incubation 5 d: 720 mg/g

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou inciné dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3265
	Dénomination du produit	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient: C9/C11-ESTER MONO ET DIPHOSPHORIQUE D'ALCOOL OXO)
RID	: Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3265
	Dénomination du produit	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient: C9/C11-ESTER MONO ET DIPHOSPHORIQUE D'ALCOOL OXO)

Transport fluvial intérieur

ADNR	: Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3265
	Dénomination du produit	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient: C9/C11-ESTER MONO ET DIPHOSPHORIQUE D'ALCOOL OXO)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	: Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3265
	Polluant marin	NO
	Dénomination technique exacte	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains C9/C11-OXOALCOHOL MONO-AND DIPHOSPHORIC ACID ESTER)

Transport aérien

OACI/IATA	: Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3265
	Dénomination technique exacte	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains C9/C11-OXOALCOHOL MONO-AND DIPHOSPHORIC ACID ESTER)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Numéro-CE: 269-616-7

Directives UE:

Symbole(s) de danger
C Corrosif.

Phrase(s)-R
R34 Provoque des brûlures.

Le(s) conseil(s) de prudence

S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: C9/C11-ESTER MONO ET DIPHOSPHORIQUE D'ALCOOL OXO

Autres prescriptions

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

C	Corrosif.
34	Provoque des brûlures.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.